



**Réponse commune du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et du Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, à la question parlementaire n° 5930 du 15 mars 2022 de Monsieur le Député André Bauler.**

**Question 1 : Monsieur le Ministre pourrait-il informer, le cas échéant, sur les travaux à réaliser au profit de cet internat ?**

Le projet inscrit dans la loi budgétaire concerne la nouvelle construction d'une structure « Jugendwunnen » sur le site actuel de l'École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg (EHTL). Les 60 chambres planifiées seront exclusivement destinées aux élèves de l'EHTL.

**Question 2 : Dans quel laps de temps ces travaux devraient-ils être mis en œuvre ?**

Le projet se trouve actuellement en phase d'étude de faisabilité. Le début des travaux est prévu pour 2025, l'achèvement pour fin 2027 / début 2028.

**Question 3 : Quelle est la capacité d'accueil de l'internat géré dans l'intérêt du Lycée technique agricole et de l'École d'hôtellerie et de tourisme à Diekirch ? Devrait-elle être révisée à la hausse dans un avenir proche ?**

La structure « Jugendwunnen » disposera de 60 lits et sera destinée à pallier les besoins en logement de l'EHTL. L'accueil des élèves du Lycée technique agricole continuera à être assuré par l'internat Jos Schmit à Diekirch respectivement par l'internat Sainte-Anne à Ettelbruck.

L'offre globale en hébergement dans la Nordstad se verra ainsi revue à la hausse par rapport à l'offre actuelle.

**Question 4 : Quel(s) organe(s) est (sont) actuellement en charge de la gestion de cet internat ?**

Comme les spécificités de fonctionnement de l'EHTL requièrent une flexibilité adaptée aux besoins de l'apprentissage des formations en hospitalité qui est différente des internats traditionnels, la gestion de la structure « Jugendwunnen » sera assurée par l'EHTL elle-même.

Luxembourg, le 27 avril 2022

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) François Bausch